



Accueil de loisirs municipal
Chemin des écoliers
84290 Ste Cécile les vignes
Port : 06. 21. 88. 09. 21
Port : 07.78 41.96.22



La Soleiade et La Ruche

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ALSH

Secteur élémentaire



Sommaire

Introduction

1- Présentation générale de l'ALSH

2- Caractéristiques du public

3- Objectifs pédagogiques

4- Les différents secteurs d'interventions

A- Péri et post scolaire

B- TAP

C- Garderie

D- Les mercredis

E- Petites vacances

5- Les moyens

A-Humains

B-Matériel

C- Financier

6- Relation avec les familles

7- Les partenaires

Introduction

L'accueil de loisirs municipal de Sainte Cécile les vignes a vu le jour en 1997. Depuis 2005, il est géré par une équipe d'agents territoriaux du service enfance et famille.

C'était le premier ALSH rural à obtenir le label goutte d'eau. Ce label incite les structures à utiliser une démarche éco citoyenne. Il a comme objectif entre autre le respect de l'environnement, la découverte des produits locaux, la lutte contre le gaspillage...

En septembre 2013, un PED est mis en place, les objectifs éducatifs sont définis e ils incluent tous les temps accueil périscolaire y compris ceux de la réforme de l'éducation nationale.

Dans une première partie, le projet pédagogique va s'appuyer sur les caractéristiques du public accueilli et sur les objectifs fixés par l'organisateur au travers du PEDT pour décliner ses objectifs généraux.

Il servira également de fil conducteur pour les actions sur le terrain dans un souci de cohésion et d'unité. L'équipe pédagogique s'en inspire pour mettre en place ses objectifs opérationnels.

Dans une seconde partie, le projet pédagogique détaillera les différents secteurs d'interventions de l'équipe pédagogique de l'ALSH, puis les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Rappel des objectifs du PEDT :

- Accueillir l'enfant et sa famille en prenant en compte ses particularités et ses besoins.
- Accès à l'autonomie, à l'engagement citoyen et au vivre ensemble.
- Épanouissement des enfants sur leurs temps de vie.
- Réussite scolaire et éducative.
- Egalité des chances dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques et socioculturelles.
- Favoriser le développement personnel, intellectuel et physique de l'enfant, développer l'esprit critique.

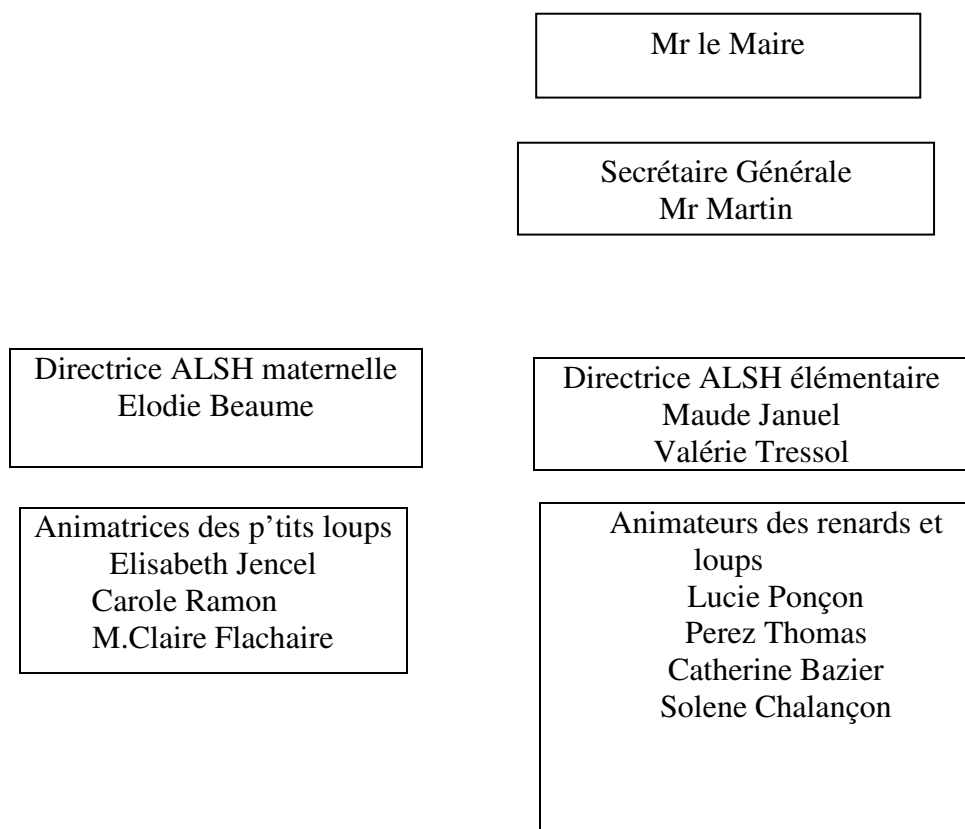
1- Présentation générale de l'ALSH

L'ALSH est un accueil de loisirs municipal. Le maire est donc l'organisateur de l'accueil.

Les directeurs et animateurs travaillant à l'année sont des agents municipaux.

La directrice du service enfance a comme supérieur direct la Secrétaire Générale des services puis Mr le maire

Organigramme du service enfance



L'ALSH du mercredi et des petites vacances se déroule à l'ALSH élémentaire, ceux sont des temps encadrés par du personnel des deux secteurs. Il y a un directeur et deux animateurs permanents, plus un contractuel si les effectifs sont importants.

Situation géographique :

L'accueil de loisirs sans hébergement se situe dans une commune de 1985ha dont environ 1600 affecté à la viticulture. Sainte Cécile se situe à l'extrême nord/est du Vaucluse, à 14km de Bollène, 16km d'Orange et 24 km de Valréas.

Adresse :

L'accueil de loisirs élémentaire se situe 508 chemin des écoliers au pôle éducatif.

L'accueil de loisir maternel pour la partie péri scolaire se situe dans les locaux de l'école maternelle chemin de Paget.

Inscriptions

Conditions générales : Les **dossiers d'inscriptions** sont disponibles en ligne sur le site de la mairie. Sinon, les familles peuvent les retirer soit en mairie soit à l'ALSH pole éducatif. L'inscription est validée uniquement si le dossier est complet. C'est un dossier unique pour tous les temps d'accueil des enfants à l'ALSH.

Les inscriptions se font à l'ALSH pole éducatif sur des périodes définies pour les vacances scolaires, ou par internet pour les temps périscolaire et cantine ainsi qu'en mairie.

Les familles ont jusqu'au dernier jeudi du mois en cours pour le mois d'après pour le péri scolaire et le jeudi soir pour la semaine suivant pour la cantine.

Les inscriptions pour le TAP sont trimestrielles. Elles se font fin aout pour le premier trimestre, fin novembre pour le deuxième trimestre et fin février pour le troisième trimestre. Le mois de juin est gratuit pour les enfants ayant fréquenté les TAP les 3 trimestres.

Ces inscriptions se font uniquement en mairie. Il est possible de réserver en une seule fois l'année entière.

Lors de l'inscription d'un enfant, un règlement intérieur (voir ci-dessous) est donné aux parents, ils doivent en prendre connaissance, l'approuver, le signer et rendre le coupon détachable à la responsable.

Rappel du règlement intérieur

Pour le bon déroulement de la prise en charge de tous les temps d'accueil des enfants à l'ALSH, il est **obligatoire** de respecter les horaires d'accueil et de départ. Des retards répétés seront signalés.

Il sera demandé aux enfants de respecter les lieux, le matériel et les animateurs.

Il est noté sur le règlement en annexe, que des comportements violents, des retards ou des non paiements pourront entraîner des exclusions temporaires ou définitives. Les objets de valeurs sont interdits de même que le téléphone.

Une tenue adaptée aux activités sera nécessaire pour le bon déroulement du centre avec de préférence une paire de basket.

Pendant l'accueil des vacances, prévoir un drap pour la sieste des plus petits.

Pour des questions d'hygiène et de proximité les uns avec les autres, nous vous demandons de vérifier régulièrement la tête de vos enfants en cas d'invasion !

Pour éviter tous problèmes de perte ou de dégradation d'objets personnels, il est demandé de ne pas en amener de chez soi. Tout objet personnel pourra être confisqué pour la journée et rendu le soir aux parents.

En cas de fièvre avérée, il sera demandé aux parents de venir récupérer leur enfant.

Pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont pas autorisés à avoir des médicaments sur eux, sauf pour les maladies chroniques nécessitant un traitement. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni au responsable.

PAI : Projet d'accueil individuel

Nous demandons aux parents de remplir une **fiche sanitaire** pour vérifier que les vaccins obligatoires soient à jour, mais également pour identifier tous problèmes de santé comme des **allergies alimentaires ou autres**.

Un **PAI** (Projet d'accueil individualisé) est mis en place avec le médecin traitant, le médecin scolaire, la responsable de l'ALSH, la directrice de l'école et les parents. Ce protocole est ensuite signé par tous.

Le PAI définit la démarche à suivre en cas d'allergie pendant le temps de prise en charge de l'enfant. Les parents devront fournir les médicaments adéquats pour agir en cas d'allergie.

2-Caractéristiques du public accueilli

Nous accueillons des enfants de 6 à 11 ans qui habitent à la campagne.

Cette tranche d'âge est considérée comme l'âge d'or des apprentissages. Elles s'ouvrent sur l'extérieur grâce à l'école et à la participation aux activités extra scolaires.

Caractéristiques morphologiques : Période de forte croissance avec de ce fait une fragilité osseuse, une faible masse musculaire et une grande amplitude articulaire. De plus, l'enfant de cet âge est très fatigable mais il récupère vite.

Caractéristiques psycho motrices : L'enfant de par sa croissance est en recherche perpétuelle de son équilibre, de ses habiletés motrices avec des gestes maladroit, de son adresse avec un réajustement de sa force et de sa coordination gestuelle.

L'enfant pour se construire à besoin de modèles qu'il imite, il a besoin de repères et de règles donc d'une autorité.

L'enfant affirme sa personnalité et son caractère.

Caractéristique socio affectif : Le respect des règles est très important pour l'enfant, il développe sa sociabilité, Les copains prennent de plus en plus de place dans son existence, il se responsabilise en acceptant de plus en plus de tâches en autonomie.

Les Besoins : En conséquent, l'enfant a un besoin accru de sommeil, de repos mais également un besoin de se dépenser. L'enfant est curieux de tout, il a besoin de rêver, de créer, d'explorer tout en ayant l'adulte comme modèle.

De plus, l'enfant a besoin de se confronter aux autres dans les jeux et sports avec des règles bien définies.

Il a également un besoin d'indépendance et de laisser son esprit vagabonder avec des temps libres aménagés.

De plus, les 9-10 ont un besoin d'appartenance à un groupe, de s'identifier aux autres. C'est l'âge du modèle et du détachement à la famille.

3- Les objectifs généraux

L'objectif général phare de notre projet pédagogique est **le vivre ensemble**.

Il sera décliné en sous objectif : Respect, accepter les différences, autonomie et la confiance, les règles de vie.

Deux autres objectifs seront pris en compte : enrichir son répertoire de pratiques variées et respecter le rythme de l'enfant.

Le Respect

Les enfants de 6 à 11 ans ont besoins de règles bien défini et d'une certaines autorités.

De ce fait, l'animateur veillera pendant les activités à poser des consignes claires et des règles bien établies. Il n'en dérogera pas de manière à ne pas créer un flou et donc un espace de conflit.

De plus, les règles sont sécurisantes pour les enfants qui se rendent compte que tous doivent les respecter.

Outres les règles à respecter, les personnes (enfants et adultes) doivent se respecter. Le langage est correct et adapté. On écoute l'autre et on apprend à communiquer ensemble dans un climat serein.

Les enfants doivent également respecter le matériel et les lieux. En effet, il est important que les enfants comprennent qu'il est plus agréable d'évoluer dans des lieux propres, adaptés et avec du matériel pédagogique en bonne état. Ce matériel est pour eux et en prendre soin permet de l'utiliser plus longtemps.

Accepter les différences

L'enfant entre dans un âge où les copains ont une place importante avec l'esprit d'appartenance à un groupe. Il commence aussi à se différencier : filles, garçons. D'où la nécessité de proposer des activités pouvant plaire aussi bien aux filles qu'aux garçons. De même dans les sports, les équipes sont mixtes.

Il est intéressant de privilégier des moments d'échanges, de discussions pour confronter leurs points de vu mais aussi leur ressemblance.

Ce besoin de socialisation peut être développé lors de jeux sportifs ou d'ateliers en groupe comme des jeux de rôles, des sketches ou mimes. Lors de temps calmes ou de temps lecture, on laisse le temps à l'enfant de s'exprimer au sein du groupe.

Pour sensibiliser l'enfant aux autres, des échanges ponctuels intergénérationnels pourront avoir lieu avec la maison de retraite de Sainte Cécile les vignes dans le cadre de lecture ou de jeu de société.

De même, nous sensibilisons les enfants aux handicaps, en insérant les enfants porteurs de handicaps dans les groupes. Les enfants apprennent à aider l'enfant au lieu de le mettre de coté ou de le dénigrer.

Plus d'autonomie et d'espace d'action

L'enfant de cet âge a acquis une certaine autonomie pour ce qui est des taches de la vie quotidienne.

De ce fait, l'animateur va essayer de le rendre autonome dans ses activités en lui demandant de ranger et de laisser propre quand il a fini, en lui demandant de préparer une salle pour une activité.

Les plus grands pourront réaliser une activité en autonomie sous la vigilance d'un adulte pendant que celui-ci aide les 6-7 ans.

Pendant les activités, des situations favoriseront l'apprentissage de l'autonomie. Il est possible de mettre en place des situations de jeux où les enfants sont en autogestion comme lorsqu'ils constituent leurs équipes et qu'ils jouent sans que l'adulte n'ait à intervenir. Celui-ci aura donné auparavant les règles et le but de la situation.

Les enfants ont aussi la possibilité d'aider les autres enfants à devenir autonome lors d'activités.

Avoir des règles de vie en commun

Pour le bien être de tous les enfants, lorsque l'on est en collectivité, il est important de fixer des règles de vie que tous doivent respecter pour que l'on puisse vivre ensemble.

Il s'agit aussi bien de limite dans l'espace de l'ALSH (fossé interdit), que de demander pour aller aux toilettes, être polie avec tous le monde, se laver les mains avant de passer à table.

Enrichir son répertoire de pratiques variées

L'ALSH propose aux enfants de découvrir des activités diverses et variées, différentes de celles proposées durant le temps scolaire. Cette ouverture peut amener les enfants par la suite à intégrer le tissu associatif pour se perfectionner dans une activité et s'impliquer dans un projet collectif.

Les enfants sont initiés au roller, au tir à l'arc, escrime par un éducateur territorial des activités physiques et sportives.

Le jeu a une place très importante dans la vie de l'enfant. Il lui permet de véhiculer des notions importantes comme le goût de l'effort ou le dépassement de soi qui servent dans la vie de tous les jours

Nous avons également un sophrologue qui intervient pendant 8 séances de suite avec un groupe d'enfant (CE2-CM1) pour les initier à la relaxation avec une prise de conscience des sensations pendant et après un mouvement. Il interviendra également avec des enfants de CE1-CP dans la deuxième partie de l'année.

D'autres activités amènent l'enfant à prendre confiance en lui, à s'exprimer en public et à enrichir son vocabulaire comme les activités de théâtralité, de chant ou de danse, de lecture.

Activités que nous mettons en place dans les TAP en ayant comme fil conducteur « les contes ».

Respecter le rythme de l'enfant en alternant des jeux physiques et des activités calmes

Nous avons vu que les enfants de 6 à 11 ans étaient très fatigables mais récupéraient vite. Les animateurs veilleront à alterner les activités sportives et artistiques ou calmes.

De plus, des temps de repos ou de libres activités sont nécessaires aux enfants pour se créer, pour laisser libre cours à leur imaginaire. L'enfant ayant besoin de relation aux autres aussi pour développer son caractère. Ces temps ne peuvent être assimilés à des temps perdus ou inutiles.

De plus, les animateurs veillent à respecter le rythme de chacun même pendant l'activité. Lors de l'activité, si l'enfant est fatigué et demande de se reposer, l'animateur soit lui donne un rôle différent comme arbitre soit le laisse récupérer tranquillement.

Toujours pour favoriser le rythme de l'enfant, le temps d'accueil du matin sera un temps plutôt calme pour permettre un passage en douceur de la maison à la collectivité. L'enfant choisira ce qu'il veut faire.

Ces objectifs serviront de fil conducteur pour toutes les actions mises en place dans les différents temps de l'ALSH

4- les différents secteurs d'intervention

A- Péri et post scolaire

Horaires, lieux d'accueil et effectifs :

L'accueil le matin se fait à partir de 7h30 et jusqu'à 8h20

Le soir, les enfants inscrits à l'accueil ne peuvent pas partir avant 16h45 le mardi et vendredi et jusqu'à 18h30. En effet, en mettant une tranche horaire fixe, les animateurs peuvent proposer aux enfants des projets d'activités que ceux-ci pourront mener en entier. Ils sont ainsi plus investis dans l'activité et l'animateur est reconnu dans son métier.

La capacité d'accueil est de 36 enfants le matin et 72 enfants le soir.

Taux d'encadrement : 1 animateur pour 18 enfants.

Locaux : Nous utilisons les 3 salles de l'accueil de loisirs ainsi qu'une ou deux salles d'activité dans l'école, la cour de l'école, le gymnase et les deux stades (basket et stade en herbe), les toilettes de l'école enfants et personnel.

Activités

Le matin, il s'agit d'accompagner l'enfant vers un début de journée en douceur au sein de la collectivité.

Des activités calmes sont proposées comme la lecture, le dessin ou des jeux de société non bruyant.

Le soir, le périscolaire commence par une collation prévu par les parents.

Puis le CE2, CM1 et CM2 ont un espace devoir réservé, avec un animateur pouvant les aider dans leurs réceptions. L'animateur fait respecter le calme et vérifie que les devoirs soient faits. Une fois les devoirs terminés, les enfants peuvent retourner jouer soit à l'extérieur soit en salle.

B- Le TAP (Temps d'Accueil Périscolaire)

Les horaires, les lieux d'accueils, les effectifs

Les TAP cette année ont lieu le lundi et le jeudi de 15h15 à 17h15. La sortie s'effectue par le portail de l'école élémentaire, puis à partir de 17h20, on ouvre coté ALSH pour les parents qui récupèrent leurs enfants plus tard.

Les inscriptions se font au trimestre minimum et elles sont payantes.

Le temps d'activité est de minimum 1h ce qui est intéressant pour mettre en place de vrai projet d'animation avec une finalité.

Nous avons à notre disposition : 5 salles d'activités répartis entre l'ALSH et l'école, le gymnase que l'on partage avec le collège, le terrain en herbe et le terrain en goudron de basket.

Nous pouvons accueillir 90 enfants répartis en 6 groupes.

Le taux d'encadrement étant de 1 animateur pour 18 enfants. Tous les animateurs sont diplômés ou stagiaires et tous sont des agents titulaires ou contractuels de la mairie de Sainte Cécile.

Les groupes sont constitués de manière le plus homogène possible.

En général ils ont le choix entre deux activités le lundi qui ne seront pas les mêmes le jeudi. Le trimestre d'après, le choix d'activité est différent pour que tous puissent être acteur de leur projet.

Cette année le thème est : les contes.

Les activités manuelles ou culturelles ou d'expression sont en lien avec le thème.

Activités

Les animateurs proposent un projet d'activité sur un trimestre et le reconduisent le trimestre d'après avec d'autres groupes ou changent de projets.

Le troisième trimestre, les enfants choisissent le projet dans lequel ils s'investiront pour la fête du TAP qui a lieu chaque année fin mai. De cette manière, ils ont le temps de finaliser leur œuvre et de répéter leurs interventions.

Les activités proposées sont aussi bien des activités sportives comme le roller, la course d'orientation, le tir à l'arc que des activités expressions corporelles, ainsi que des activités manuelles ou d'initiation à la musique.

Voir annexe « thème des tap »

C- La garderie

Les horaires, lieux d'accueils et effectifs

L'accueil a lieu le mercredi de 11h30 à 12h30 dans les locaux de l'ALSH.

Deux animatrices s'occupent de la garderie.

Il n'y a pas de norme d'encadrement pour une garderie.

Les personnes encadrant une garderie ne sont pas tenues de proposer des activités mais doivent veiller à la sécurité des enfants.

D- L'accueil des mercredis après midi

Les horaires, Les lieux, Les effectifs

La prise en charge des enfants les mercredis à l'ALSH se fait à l'ALSH du pôle éducatif.

Les enfants sont encadrés par trois animatrices.

La directrice récupère les maternelles avec le mini bus et les amène rejoindre les élémentaires à l'ALSH pour déjeuner tous ensemble avant d'être réparti en deux groupes distincts : les moins de 6 ans et les plus de 6 ans.

Les premiers partent à la sieste pendant que les deuxièmes font un temps calme suivi d'activités manuelles et sportives.

Annexe « thème des mercredis »

Déroulement d'une journée

Horaires	activités
11h30	Prises en charge des groupes
12h15	Repas
13h15	Temps calme ou sieste
14h	Activité manuelle des renards et loups
15h	Réveil des petits loups et activité manuelle Activité sportive pour les grands
15h40	Activité sportive petits loups
16h30	Gouter
17h-18h	Départ échelonné

E- Les Petites vacances

Les horaires, les lieux, les effectifs

L'accueil est de 8h à 9h et le départ de 17h à 18h.

Les lieux utilisés sont les locaux de l'ALSH élémentaire ainsi que quelques salles de l'école élémentaire, les sanitaires, la cour, le gymnase et les terrains de sports.

L'effectif peut varier suivant la demande de 8 à 16 enfants de moins de 6 ans, et de 12 à 24 enfants de moins de 12 ans.

De ce fait l'équipe d'animation varie également de 2 à 4 animateurs, le directeur est inclus dans l'équipe d'animation. Parfois, des animateurs stagiaires viennent compléter l'équipe.

Les thèmes des vacances sont en annexe du projet pédagogique.

Journée type

Horaires	activités	
8h 9h	Accueil des enfants	Jeux de société, dessins, livres
9h-11h15	Temps d'activités Plusieurs activités peuvent avoir lieu	Rassemblement pour expliquer les activités, passage aux toilettes et activités
11h30- 11h45	Passage aux toilettes et mis en place du réfectoire à l'ALSH maternelle	Deux enfants aident pour mettre la table
11h45- 12h45	Repas	Un animateur par table pour échanger avec les enfants et les aider.
13h15	Retour en salle de motricité et Temps calme pour les grands, sieste pour les petits	
14h00	Activité pour les grands et levé à 15h des petits	Grands jeux, activités manuelles ou jeux sportifs
16h30	Goûter puis temps libre	
17h à 17h30	Départ des enfants	Jeux calmes

La restauration : Depuis la rentrée de septembre, la mairie de Sainte Cécile a un cuisinier de métier qui confectionne les repas aussi bien en temps scolaire en temps extrascolaire.

Il conçoit les menus, les confectionne et gère la salle de restauration.

Deux aides cuisinières viennent compléter l'équipe ainsi qu'une personne à la plonge.

Les transports :

Lorsque nous jugeons opportun de prévoir des sorties par rapport au thème, nous utilisons les transports pour les sorties à l'extérieur de la commune, pour se faire nous avons un contrat avec « Auran ».

Nous réservons par mail le transport en donnant le nombre d'enfants, d'accompagnateurs, les lieux, la date et les horaires souhaités.

5- Les moyens

A- Humain

L'équipe d'animation se compose d'agents communaux pour tous les temps de l'ALSH.

Huit agents interviennent dans les différents temps.

Les trois ATSEM font aussi partie de l'équipe animation pour le secteur maternelle en péri scolaire.

Equipe d'animation

Nom	Prénom	Qualification et titre
Beaume	Elodie	BAFA
Bazier	Catherine	BAFA
Chalançon	Solene	BAFA
Januel	Maude	ETAPS
Martin	Chantal	/
Perez	Thomas	BP APT
Ponçon	Lucie	BAFA
Tressol	Valérie	BP

Toutes ses personnes interviennent pendant le TAP.

Pendant les petites vacances, nous accueillons régulièrement des stagiaires BAFA qui viennent effectuer leurs stages et compléter l'équipe d'animation.

Missions de la directrice de l'ALSH:

La directrice a des missions communes aux différents temps de l'ALSH :

- Déclaration de l'ALSH à la DDCS
- Inscription des enfants.
- Elaborer un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la commune.
- Prévoir un thème, un planning d'activité et/ ou une sortie extérieure par semaine.
- Garantir la bonne utilisation des lieux et du matériel.
- Faire appliquer les règles de vie en collectivité et le règlement intérieur.
- Prévoir le matériel pédagogique et gérer les commandes
- Etre en règle auprès de la réglementation jeunesse et sport.
- Rendre compte du bon déroulement de l'accueil de loisirs.
- Animer l'équipe d'animation et évaluer les animateurs en fonction de critères définis.
- Former des animateurs.
- Responsable sanitaire, en charge d'appliquer les PAI si nécessaire.
- Préparer ses interventions pédagogiques
- Gérer des conflits ou demande de parents ou de l'équipe d'animation.
- Relations avec les différents services internes et externes à la commune.
- Gère le personnel : planning, présences.
- Accueil les familles

Sur le temps périscolaire et le TAP

Elle établit : les groupes au trimestre en fonction du choix des enfants, le planning d'activité du trimestre, vérifie les présences et les absences. Elabore le projet pédagogique et les projets d'activités.

Elle prépare ses interventions pédagogiques.

Sur le temps des mercredis et les petites vacances

La directrice participe aux inscriptions.

Elle prévoit le thème et établit le programme des activités et rédige ses fiches pédagogiques.

Elle établit le prévisionnel de présence pour le chef cuisinier.

Elle conduit les enfants en bus sur le lieu d'accueil si le temps est mauvais.

Elle répartit les lieux d'activité distribue les commandes de matériel aux animateurs.

Elle établit le planning de l'agent d'entretien des locaux pendant les vacances.

La directrice gère également les relations avec les parents.

Elle gère d'éventuel départ ou arrivée d'enfants hors des temps d'accueil.

Elle prévoit les sorties, réserve les lieux et les bus pour s'y rendre.

Missions des animateurs et attente de la direction:

- Préparer ses interventions auprès des enfants à l'aide de fiches pédagogiques.
- Encadrer en toute sécurité un groupe d'enfant.
- Les compter à chaque fois que nécessaire.
- Prendre des initiatives et être organisé.
- Etre en activité tout au long de la journée.
- Veiller à l'application du règlement intérieur et de règles de vie en collectivité.
- Avoir une tenue irréprochable.
- L'animateur doit avoir sur lui la liste des enfants qu'il encadre ainsi que les contre-indications éventuelles et le numéro de téléphone du directeur. Son téléphone portable servant uniquement en cas de nécessité professionnelle ou d'urgence.
- Tous faits importants dans la journée sont à signaler à la directrice.
- Veiller au respect des locaux, du matériel, de l'hygiène de l'enfant et de son rythme.
- Aider les enfants à devenir autonome sur les différents temps de la journée.

B-Lieux et matériels

L'ALSH est dans ses locaux communaux, en plus il peut disposer d'autres locaux comme :

Les sanitaires de l'école, la cour de l'école élémentaire, le gymnase et tous les extérieurs sport, de salles de l'école élémentaire.

Pour ce qui est du matériel pédagogique, des commandes sont passées régulièrement dans l'année pour les différents temps d'interventions. Les animateurs font leur demande auprès de la directrice qui vérifie les stocks et si besoin passe commande auprès de la comptable.

Les commandes sont passées chez « lacoste » en général, ou d'autres enseignes si besoin.

Les commandes pharmacie sont passées dès que nécessaire.

Nous utilisons en priorité le matériel de récupération que les familles nous apportent.

B- Financier

Un tarif est fixé pour chaque prestation et ceux-ci sont fixés chaque année en conseil municipal.

Pour le périscolaire:

Trois tarifs existent : T1 : coefficient familiale inférieur à 500 euros par mois = 1,20 centimes

T2 CF est compris entre 501 et 1000 euros = 1,30 euros par prestation

T3 : CF supérieur à 1000euros = 1,40 euros

Le TAP : 10 euros pour un trimestre et pour une prestation, 20 euros si les deux soirs de la semaine sont souhaités.

Le mercredi : T1 : 5,80 euros T2 : 6 euros T3 : 6,20 euros

Les vacances scolaires sont à régler avec un tarif journalier ou à la semaine l'été.

Tarif avec repas : T1 : 7,50 euros, T2 : 8,50 euros, T3 = 9,50 euros

T1 extérieur = 18

T2 extérieur = 20

T3 = 22

La CAF et la MSA versent des prestations à l'organisateur en fonction du nombre d'heure de présence des enfants.

La mairie prévoit une ligne budgétaire pour les dépenses du service enfance. Elle sert à régler aussi bien le matériel pédagogique, les sorties, les transports, les repas que le personnel.

6- Relations avec les familles :

Les familles souhaitant bénéficier des services de l'ALSH ont retiré un dossier d'inscription début juin et l'on retourné complété, signé avec les pièces jointes.

Vu les besoins importants pour le périscolaire, la cantine et les vacances, une priorité est donnée aux Céciliens avec les deux parents qui travaillent lors de l'inscription.

Les directrices sont à dispositions des parents lors des temps d'accueils ou de départ s'ils souhaitent avoir des informations, un retour sur la journée de leurs enfants ou toutes autres demandes.

Régulièrement des photos des enfants pendant les activités sont affichées.

Une fête des enfants aura lieu, avec la présentation des productions des enfants, des ateliers, des représentations et un apéritif conclura la soirée. Elle a lieu fin mai de l'année en cours.

7- Les partenaires :

Cette année nous travaillons en partenariat avec le corps enseignant, la DDCS, les intervenants extérieurs participant aux TAP : intervenant en Sophrologie : Mr Gaillard ; planète ados avec un projet sur la citoyenneté et le vivre ensemble ainsi que des personnes intervenant pour un soutien aux élèves en difficultés.

Mais aussi avec les services communaux : services techniques, service administratifs, service restauration de la ville, club ados, culturel.